

Chypre. Parte 2, De l'indépendance à la partition

Autor(en): **Curtenaz, Sylvain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **135 (1990)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHYPRE (II)

De l'indépendance à la partition

par le lieutenant Sylvain Curtenaz

La question chypriote fut à ses débuts un conflit anglo-grec qui trouve sa place dans la vague de décolonisation qui balaya le monde de l'après-guerre. Ce conflit portait en lui les aspirations d'un hellénisme déçu depuis plus d'un siècle et réclamé après guerre par plusieurs référendums. Celui de 1950 fut organisé par le nouvel archevêque de l'île, Mgr Makarios. Leader politique du mouvement enosis, l'archevêque forme, avec le colonel Grivas, chef de l'EOKA, organisation terroriste, le duo qui saura forcer les Britanniques à réviser leurs vues sur l'avenir de Chypre. Le 1^{er} avril 1955, lorsque l'EOKA lance sa première campagne d'attentats, la lutte entre dans une nouvelle phase.

Mais en août de la même année se tint à Londres une conférence tripartite – Grande-Bretagne, Grèce, Turquie – pour traiter du problème chypriote. Ce que l'Angleterre avait jusqu'alors considéré comme une affaire interne s'élargit à la zone de la Méditerranée orientale. En invitant pour la première fois la Turquie à participer à une discussion sur Chypre, peut-être la Grande-Bretagne espérait-elle élargir sa marge de manœuvre et s'assurer un rôle d'arbitre? Elle rendit avant tout plus difficile la résolution du conflit. Sur place, elle

favorisait en outre les conditions d'un conflit intercommunautaire en offrant aux Chypriotes turcs l'appui d'une puissance extérieure membre de l'OTAN, et d'autre part en engageant contre l'EOKA des unités spéciales de police uniquement composées de membres de ce qui prenait conscience de former une communauté distincte. Des violences intercommunautaires et la création d'un mouvement terroriste turc concrétisèrent bientôt le fossé qui se dessinait entre deux groupes qui vécurent en bonne intelligence trois siècles durant. Les extrémistes chypriotes turcs réclamant le *Taksim*, la partition et le rattachement à la Turquie, la lutte anglo-grecque se compliqua dès lors d'une guerre civile larvée.

Face à l'inextricable de la situation, la nécessité de maintenir Chypre dans le camp occidental, et celle d'éviter tout risque de conflit entre deux membres de l'OTAN, la Grande-Bretagne opta pour l'indépendance de l'île, solution acceptée par la Grèce et la Turquie qui en devenaient les garants¹. Une Constitution fut rédigée qui voyait le pouvoir de la majorité grecque partagé avec celui de la minorité turque². Le pragmatique archevêque Makarios, optant selon ses mots pour la politique du «*faisa-*

ble», et désireux avant tout d'écarter toute solution susceptible d'aboutir à la partition³, fut élu président et engagea Chypre sur la voie du non-alignement, se ralliant ainsi une majorité qui lui soit favorable, l'extrême droite réclamant toujours l'*Enosis*. Pris dans le jeu d'influence que se livraient les deux blocs en ces années critiques de la guerre froide, il choisit une route proche des vues de Moscou pour qui, à défaut de pouvoir s'y installer, la neutralisation militaire de l'île était, et reste, la meilleure solution.

Malheureusement, dans sa complication et sa répartition du pouvoir, la Constitution⁴ faisait fi de l'héritage historique de l'île. Elle ne pouvait en effet fonctionner sans la confiance réciproque des deux communautés. Mgr Makarios favorisait un Etat majoritaire, alors que son vice-président, M. F. Küçük, défendait un Etat paritaire. Exemple de ce désaccord, l'échec de constituer une armée, et par conséquent de contrôler les groupes armés issus de la lutte pour l'indépendance et subsistant sous forme de milices privées.

La guerre civile et l'invasion

Résolu à permettre un meilleur fonctionnement de l'Etat, Mgr Makarios proposa, en novembre 1963, treize amendements à la Constitution, dont l'abandon par lui et le vice-président de leur droit de veto. Perçues comme une atteinte grave aux droits de la minorité et la porte ouverte à la mise

en place d'un Etat majoritaire – qui ne manquerait pas, pensait-on, de renouer avec l'*Enosis* – Ankara rejeta ces propositions avant même que les Chypriotes turcs ne se soient prononcés, ruinant toute possibilité de négociation au sein même du gouvernement de Nicosie. L'attitude de la Turquie était manifestement dictée par les impératifs de sa politique de sécurité. Elle ne voulait pas d'une île grecque de plus à proximité de ses côtes, pouvait craindre de voir un Etat d'obédience socialiste s'installer à sa porte et Mgr Makarios devenir un Castro méditerranéen. La Turquie exprimait vis-à-vis de Chypre des vues qui n'ont guère changé. La chute du Shah d'Iran et l'invasion de l'Afghanistan conduiront à un net raidissement de cette attitude.

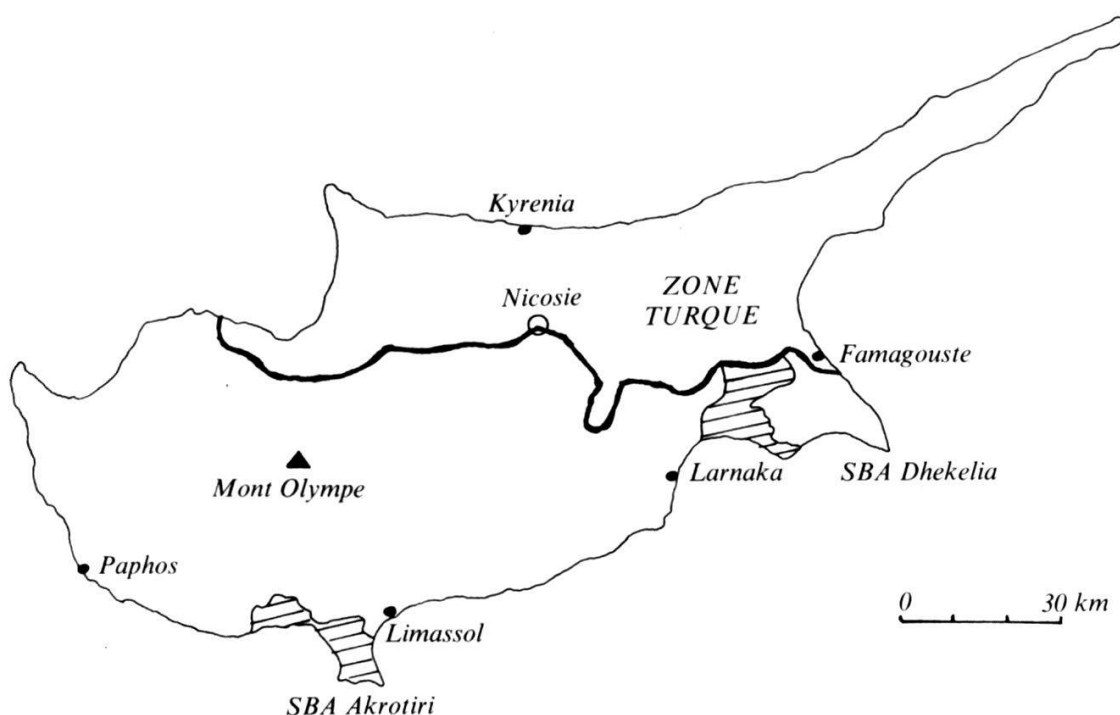
A Noël 1963, de violents heurts éclataient entre milices communautaires, bientôt soutenues par les contingents grecs et turcs. Les Britanniques s'interposèrent, et Nicosie fut divisée. La population turque, dispersée dans l'île, entama un processus de regroupement dans des enclaves protégées par sa milice. Les années 1964-1967 virent le début de l'édification d'une entité nationale séparée. L'intervention des casques bleus au printemps 1964 annonçait l'internationalisation du conflit. Les Etats-Unis s'efforcèrent quant à eux de maintenir Chypre dans l'espace atlantique et d'éviter toute éruption dans une zone sensible du dispositif de l'OTAN.



Mgr Makarios III
(Photo PIO, Nicosie)

En 1967, la Garde nationale de la République de Chypre⁵ raviva la tension en s'attaquant à une enclave turque. Ankara y répondit par d'intenses préparatifs militaires. Le conflit fut désamorcé par les Etats-Unis, et Chypre échappait pour la seconde fois à une invasion turque. En mettant sur pied une administration provisoire séparée, les Chypriotes turcs contri-

buèrent à leur tour à élargir le fossé entre les deux communautés que ni la reconduction de Mgr Makarios et de M. Küçük dans leurs fonctions à la tête de la République, ni des élections parlementaires ne permirent de combler. Grecs et Turcs siégeaient séparément. Un round de négociations intercommunautaires permit néanmoins de maintenir le contact.



Chypre et la ligne de cessez-le-feu

Mais la prochaine crise ne se préparait pas à Chypre.

De Grèce où il était retourné après avoir été prié de quitter ses fonctions de chef de la Garde nationale, Grivas critiquait ouvertement la politique de Mgr Makarios et ses affinités avec les pays communistes. Il trouva un écho favorable auprès des militaires qui s'étaient emparés du pouvoir à Athènes. Ils avaient besoin d'un succès pour asseoir leur régime. Chypre leur apparut comme une proie facile. Grivas y retourna secrètement et réactiva l'EOKA qui prit le nom d'EOKA-B. La Garde nationale, commandée par les officiers grecs, devint le foyer des aspirations à l'*Enosis*. Mgr Makarios ne s'y trompa pas, qui exigea d'Athènes le rappel de

ses officiers, et la cessation des menées déstabilisatrices contre son gouvernement. La réponse lui vint sous forme d'un coup d'Etat dont il réchappa de justesse. Un gouvernement favorable aux Colonels s'installa à Nicosie, et relança des actions militaires contre les enclaves turques. Ankara tenait là un *casus belli*. Ses troupes débarquaient à Chypre le 20 juillet 1974⁶. L'opération *Attila I* entraînait paradoxalement la chute du régime militaire à Athènes et le retour à la démocratie. Si la menace d'un affrontement gréco-turc s'estompait, il subsistait le problème des troupes turques qui, à la suite d'*Attila II*, se rendaient maîtresses de 37% du territoire de l'île – sa région la plus riche⁷ – poussant devant elles 200 000 réfú-



Aujourd'hui, les réfugiés chypriotes grecs sont relogés dans des cités construites aux frais du gouvernement, ainsi qu'avec l'aide de fonds de l'ONU, comme ici à la périphérie de Nicosie.

giés chypriotes grecs, et se rendant coupables de graves infractions au droit de la guerre et des gens. En guise de protestation, la Grèce se retira de l'OTAN⁸. Cette invasion signifiait clairement le refus par la Turquie de toute solution favorisant un rapprochement de Chypre avec la Grèce, et démontrait l'appui sur lequel la communauté turque pouvait compter. Cette dernière proclamait d'ailleurs sans tarder un *Etat fédéré chypriote turc* qui, à la faveur d'échanges de population, réécrivait la géographie humaine de l'île⁹ et concrétisait mieux que jamais l'existence d'une entité turque.

En réclamant la constitution d'un Etat fédéral constitué de deux cantons égaux, les Chypriotes turcs feront échouer tous les efforts de règlement du conflit entrepris jusqu'à ce jour. De leur côté, s'ils ont accepté l'idée d'un Etat fédéral, les Chypriotes grecs repoussent toute idée de parité et exigent le retrait préalable des troupes turques.

La proclamation, le 15 novembre 1983, de la *République turque de Chypre du Nord*, par M. Denktash, le successeur de M. Küçük, confirmait la crainte principale des Chypriotes grecs, celle d'une division ancrée dans la structure d'un Etat. Fort heureuse-

ment, cette République n'a été reconnue que par la seule Turquie, dont elle dépend pour sa survie économique et dont elle a adopté la monnaie. Mais l'invasion turque a aussi ruiné l'économie de cette partie de l'île, devenue aujourd'hui terre d'élection pour des milliers de colons anatoliens, meilleurs soutiens de la politique du *Taksim*. De son côté, la République chypriote n'a pas baissé les bras. Le gouvernement de Nicosie est toujours reconnu par la communauté internationale comme seul légitime, et l'on voit son président défendre la cause de l'île dans les chancelleries du monde entier, à l'ONU et au Conseil de l'Europe. Jusqu'à ce jour, par l'intermédiaire de la Grèce, la question chypriote reste l'un des obstacles à l'entrée de la Turquie dans la CEE, communauté à laquelle Chypre a déposé sa demande d'adhésion au début du mois de juillet de cette année.

Ce contentieux, ancré dans l'héritage de la guerre froide, de la colonisation, et de la domination de l'Empire ottoman sur le pourtour du bassin méditerranéen, est loin d'être terminé et nous pourrions écrire encore longuement sur ce sujet. Outre les exigences préalables posées par chacune des communautés pour le rétablissement d'une situation normale, il y a la volonté manifeste de la Turquie de couper le gâteau chypriote en deux morceaux¹⁰. La richesse actuelle de la République de Chypre, qui a su prendre le relais du Liban et relever avec succès le défi économique lancé

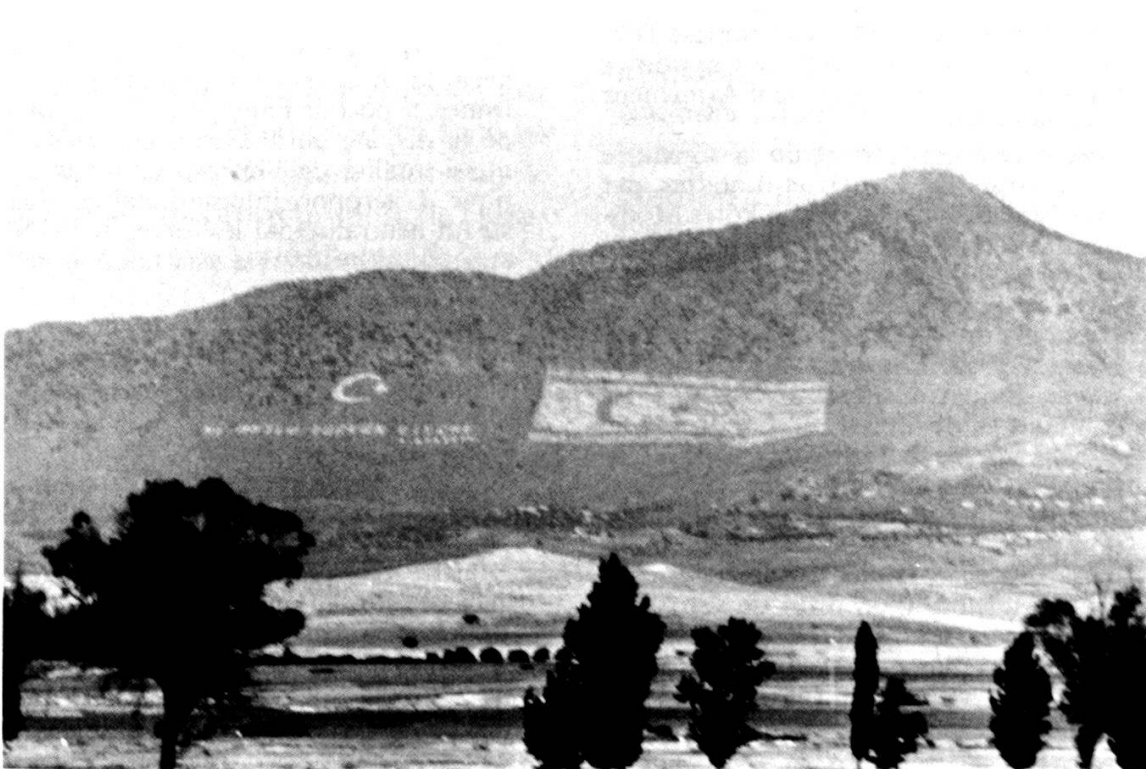
par l'invasion de 1974, ne saurait manquer de susciter de nouvelles tensions maintenant que le conflit s'est étendu à l'Espace communautaire européen, à la porte duquel se tient une Turquie au faible PNB, musulmane, mais dont le rôle au sein de l'OTAN est capital. Chypre réussira-t-elle à devenir cette Suisse du Moyen-Orient à laquelle elle aspire? Elle en a tous les moyens, et l'élection à la présidence d'un brillant économiste lui en ouvre la voie. Mais Chypre n'est pas sans conserver ses attaches avec l'URSS dont M. Gorbatchev l'assurait il y a peu de son soutien¹¹. Cette politique à cheval entre l'Est et l'Ouest pourrait, dans la situation présente, lui être favorable. Mais l'Europe pourra-t-elle accepter une Chypre désarmée, comme le souhaitent ses dirigeants? L'instabilité d'un Moyen-Orient toujours plus armé et à la gâchette facile ne verra pas diminuer le rôle stratégique d'avant-poste de cette île. La complexité des espaces dans lesquels se déroule ce conflit requiert en tout cas une grande habileté manœuvrière des politiciens chypriotes. Si nous formons des vœux sincères pour qu'une solution favorable à tous les Chypriotes soit trouvée, nous doutons que cela puisse être le cas aussi longtemps qu'y stationneront les troupes turques. Enfin, que l'Histoire tragique de ce pays nous rappelle qu'un peuple incapable de faire bloc autour de son armée, et de préserver ainsi l'intégrité de son territoire, est condamné aux pires tour-

Don't forget...



Panneaux, affiches et autres moyens de propagande rappellent la partition de l'île du côté grec...

... comme du côté turc



ments. Notre dernière guerre civile date d'il y a 150 années. Elle donna naissance à la Suisse moderne et à son armée.

S. Cz

NOTES ET RÉFÉRENCES

¹ En prélude à l'indépendance de Chypre, les pays intéressés, soit la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie, se rencontrèrent à Zurich, puis à Londres où furent également invités les hommes politiques chypriotes.

De ces conférences sortirent plusieurs traités. Le Traité d'alliance, signé par Chypre avec la Grèce et la Turquie, autorisait ces deux pays, en vue de la mise sur pied d'une force tripartite, à stationner respectivement 950 et 650 hommes sur l'île. Le Traité de garantie, également signé par la Grande-Bretagne, réglait les relations entre Etats signataires. A l'occasion de ces conférences, Londres s'octroyait en outre deux bases souveraines (SBA), c'est-à-dire dont le sol ne peut être revendiqué par la République de Chypre.

² Les proportions sont les suivantes: 81% de Chypriotes grecs, 18% de Chypriotes turcs. Le solde est composé d'Arméniens et de maronites.

³ Voir à ce sujet le récit de la signature des accords de Zurich et Londres par Mgr Makarios qu'en donne Polys Modinos dans son livre *Chypre: Le dur chemin de l'histoire* – Nicosie, Fondation Archevêque Makarios III, 1987, 155 p.

⁴ La Constitution est entrée en vigueur le 16 août 1960. Elle n'est pas le fruit du travail d'une Constituante mais sort des conférences de Zurich et Londres. Elle prévoit une répartition des responsabilités gouvernementales entre les deux grandes communautés, dans une proportion de $\frac{2}{3}$ - $\frac{1}{3}$. Le président de la République est grec, le vice-président turc, et chacun dispose d'un droit de veto. Des Chambres communautaires sont chargées des problèmes religieux et culturels.

⁵ En juin 1964, le gouvernement de la République de Chypre fonda une Garde nationale et instaura la conscription

obligatoire. Le commandement en fut confié à Grivas. Mais bientôt ses effectifs furent gonflés par l'apport de soldats grecs et la Garde échappa au contrôle du gouvernement. Après les affrontements de 1967, Grivas fut prié de quitter son commandement et regagna la Grèce. Avec lui repartirent quelque 10 000 soldats grecs. L'encadrement resta néanmoins aux mains de cadres du continent. De leur côté, les Chypriotes turcs instaurèrent également une forme de conscription et constituèrent une milice, également gonflée par l'apport de soldats turcs. Quant à Mgr Makarios, il se constitua une garde personnelle.

⁶ Les Turcs ne voulaient pas intervenir seuls pour rétablir l'ordre, et demandèrent aux Britanniques leur aide, soit en permettant un débarquement dans les SBA, soit en assurant la couverture aérienne de l'opération. Londres, favorable à la seule action diplomatique, refusa. Le gouvernement turc n'entra pas en matière avec l'autre Etat signataire du Traité de garantie, la Grèce, l'accusant d'avoir trahi son rôle en soutenant le coup d'Etat. Quant aux USA, ils tentèrent à nouveau de désarmer la crise, sans succès cette fois-ci.

⁷ 70% du potentiel économique de l'île, avec la plupart des plantations, des usines, le port de Famagouste, jadis objet de la dispute entre Gènes et Venise, la quasi-totalité de l'infrastructure touristique. L'aéroport international de Nicosie fut neutralisé par les forces de l'ONU et, aujourd'hui dans la zone tampon, reste inutilisé.

⁸ Elle réintégra l'Alliance en 1980.

⁹ Voir Bozdemir, Michel M.: *Chypre, næud gordien de la Méditerranée orientale* – in: *Défense nationale*, février 1986, pp. 97-114.

¹⁰ McDonald, Robert: *The Problem of Cyprus* – in: *Adelphi Papers*, N° 234, 1988/9, 96 p. Selon cet auteur, le Premier ministre turc M. T. Ozal aurait même déclaré, lors d'une visite officielle en République chypriote turque, qu'il se sentait à Chypre comme en Turquie (p. 30).

¹¹ *Le Bulletin de Chypre*, Vol. XV, N° 13, 5 juillet 1990, p. 2.